

COMMUNE de MARBACHE
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du
CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE HUIT, le 26 novembre, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PAILLET Eric.

Nombre de conseillers : **Etaient présents :** PAILLET Eric, HENCK Patricia, MAXANT Jean-Jacques, CHARPIN Henri, HARREL-FETET Christine, DUTHILLEUL Claude, ROBIN Pierrette, STOESEL Didier, CHAUMONT Francis, PINCET Gilles, ALTMANN Sabine, POPIEUL Eric, RUGRAFF Philippe..

- En exercice 19
- Présents : 13
- Votants : 19

Absents représentés : FOUQUENVAL Olivia par CHAUMONT Francis, LESAINE Catherine par HARREL-FETET Christine, PAVESI Ginette par DUTHILLEUL Claude, POIRSON Philippe par RUGRAFF Philippe, ROUILLEAUX Annie par CHARPIN Henri, VELER Pascal par PINCET Gilles

Absents excusés :
Secrétaire de séance : ROBIN Pierrette

Date de la convocation : 12 novembre 2008
Date d'affichage : 2 décembre 2008

N° 1
APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2008

Le compte rendu du Conseil Municipal du 29 Octobre 2008 a été approuvé à l'unanimité.

N° 2
COMPTE RENDU DES DECISIONS

Les décisions qui ont été prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis le 29 octobre 2008 sont les suivantes :

Décision n° 42/2008 :

Non usage de droit de préemption urbain concernant le bien bâti cadastré sections AL 287 et AL 293 sis rue Jean Jaurès, appartenant à Monsieur MAURICE Pierre domicilié 29 rue de la Rochatte à MALLELOY (54670).

Décision n° 43/2008 :

Non usage de droit de préemption urbain concernant le bien non bâti cadastré section AB 299 sis lieu-dit « La Taye », appartenant à Madame LESNY Eliane, usufruitière domiciliée 1 rue du Ménil à MARBACHE (54820) et à Monsieur COLLET Raoul Paul René, nu-propriétaire.

Décision n° 44/2008 :

Non usage de droit de préemption urbain concernant les biens bâti et non bâti cadastrés section AK n° 587 et 605 sis 1 rue du Ruisseau, appartenant à Monsieur HILL Sébastien Gabriel Robert, domicilié 13 rue des Vignes à BARISEY-LA-COTE (54170).

Décision n° 45/2008 :

Par laquelle il a été décidé, dans le cadre de l'opération « Réfection mur du Parc du Château », de signer le devis de la société MRTP THOMASSIN sise 96 rue Jean Jaurès à MARBACHE, pour un montant de 7 283,88 € HT soit 8 711,52 € TTC, de préciser que la dépense est inscrite au Budget Général de la Commune.

N° 3
OPERATION INVESTISSEMENT
« RESEAUX SECS »
RD 657

Dans le cadre du projet pluriannuel de la sécurisation de la Route Départementale 657, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey a programmé des travaux d'aménagement de voirie dans le secteur situé entre le n° 43 et le n° 1 de la rue Jean Jaurès, en 2009-2010.

La commission « Développement » a engagé une réflexion sur l'évolution environnementale de l'entrée de la ville côté Pompey et notamment sur le déplacement ou l'enfouissement des réseaux secs sur une longueur de 800 mètres linéaires.

Vu le dossier soumis à son examen lors de la réunion de finances du 19 novembre 2008,

Vu l'estimation financière présentée en annexe et considérant les subventions escomptées pour ce dossier,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré par :

- ✓ **11 voix POUR :** PAILLET Eric, CHARPIN Henri, DUTHILLEUL Claude, HARREL-FETET Christine, LESAINE Catherine, MAXANT Jean-Jacques, PAVESI Ginette, PINCET Gilles, POPIEUL Eric, ROBIN Pierrette, ROUILLEAUX Annie.
 - ✓ **8 voix CONTRE :** ALTMANN Sabine, CHAUMONT Francis, FOUQUENVAL Olivia, HENCK Patricia, POIRSON Philippe, RUGRAFF Philippe, STOESEL Didier, VELER Pascal
-
- ◆ **SE PRONONCE** sur l'opération « Enfouissement Réseaux Secs »
 - ◆ **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer un avis public d'appel à candidature pour le choix du Maître d'œuvre dans le cadre de l'opération « Enfouissement Réseaux Secs ».
 - ◆ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés à intervenir.

N° 4
DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
PROGRAMMATION 2009 – 2011
DOTATION COMMUNALE D'INVESTISSEMENT (DCI)

Dans le cadre du nouveau dispositif d'appui financier aux territoires adopté par le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle pour la période de 2009-2011, la commune peut prétendre à une dotation communale d'investissement.

L'aide financière est de l'ordre de 41 820 € par an, soit 125 460 € sur trois ans.
Elle représente 40 % d'une base de projet de l'ordre de 104 550 € HT annuel, soit 313 650 € HT sur trois années.

Au titre de la programmation 2009-2011, Monsieur le Maire propose de présenter le programme global comme précisé en annexe.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré par :

- ✓ **16 voix POUR**
- ✓ **3 voix CONTRE** : STOESEL Didier, CHAUMONT Francis, FOUQUENVAL Olivia

- ◆ **APPROUVE** la phase de la programmation 2009-2011, suivant tableau ci-joint annexé.

- ◆ **SOLLICITE** des aides financières au titre de la dotation communale d'investissement auprès du Département de Meurthe-et-Moselle.

- ◆ **DEMANDE** au Conseil Général de contractualiser l'ensemble de la dotation sur les deux projets présentés en annexe, à savoir les opérations « électricité » et « enfouissement des réseaux secs – RD 657 » dite rue Jean Jaurès

N° 5
PREFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE
AMENAGEMENT RD 657
TRAVAUX « ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS »
DEMANDE D'AIDES FINANCIERES

Dans le cadre du projet pluriannuel de sécurisation de la RD 657, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey a programmé des travaux d'aménagement de voirie dans le secteur situé entre le n° 43 et le n° 1 rue Jean Jaurès en 2009-2010.

En parallèle, la commune envisage une opération « Enfouissement des Réseaux Secs », dont l'estimation financière s'élève à 544 152, 40 € HT, soit 650 806,28 € TTC.

Pour ce faire, la commune peut prétendre à des aides financières auprès de la Préfecture de Meurthe-et-Moselle au titre de la Dotation Globale d'Équipement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré par

- ✓ 15 voix **POUR**
- ✓ 4 voix **CONTRE** : STOESEL Didier, CHAUMONT Francis, FOUQUENVAL Olivia,
ALTMANN Sabine

- ◆ **SOLLICITE** des aides financières au titre de la Dotation Globale d'Équipement auprès de la Préfecture de Meurthe-et-Moselle pour couvrir en partie la dépense,
- ◆ **S'ENGAGE** à inscrire l'opération au budget 2009.

N° 6
ETAT – MINISTERE
AMENAGEMENT RD 657
TRAVAUX « ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS »
DEMANDE D'AIDES FINANCIERES

Dans le cadre du projet pluriannuel de sécurisation de la RD 657, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey a programmé les travaux d'aménagement de voirie dans le secteur situé entre le n° 43 et le n° 1 rue Jean Jaurès, en 2009-2010.

En parallèle, la commune envisage une opération « Enfouissement des Réseaux Secs », dont l'estimation financière s'élève à 544 152,41 € HT, soit 650 806,28 € TTC.

Pour ce faire, la commune peut prétendre à des aides financières auprès du Ministère de l'Intérieur au titre du chapitre 67-51 article 10 « Réserve Parlementaire » année 2009.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré par :

- ✓ 15 voix **POUR**
- ✓ 4 voix **CONTRE** : STOESEL Didier, CHAUMONT Francis, FOUQUENVAL Olivia, ALTMANN Sabine.

- ◆ **SOLLICITE** des aides financières au titre de la Réserve Parlementaire auprès du Ministère de l'Intérieur pour couvrir en partie la dépense,
- ◆ **S'ENGAGE** à inscrire l'opération au budget 2009.

N° 7
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE
AMENAGEMENT RD 657
TRAVAUX « ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS »
DEMANDE D'AIDES FINANCIERES

Dans le cadre du projet pluriannuel de sécurisation de la RD 657, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey a programmé des travaux d'aménagement de voirie dans le secteur situé entre le n° 43 et le n° 1 rue Jean Jaurès, en 2009-2010.

En parallèle, la commune envisage une opération « Enfouissement des Réseaux Secs », dont l'estimation financière globale s'élève à 544 152 ,40 € HT, soit 650 806,26 € TTC,.

Pour ce faire, la commune peut prétendre à des aides financières auprès du Syndicat Départemental d'Electricité au titre du programme des subventions 2009 et de la redevance R2.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré par :

- ✓ 15 voix **POUR**
- ✓ 4 voix **CONTRE** : STOESEL Didier, CHAUMONT Francis, FOUQUENVAL Olivia, ALTMANN Sabine.

- ◆ **SOLLICITE** des aides financières au titre du programme des subventions 2009 et de la Redevance R2 auprès du Syndicat Départemental d'Electricité pour couvrir en partie la dépense,
- ◆ **S'ENGAGE** à inscrire l'opération au budget 2009.

N° 8
CLUB D'HISTOIRE LOCALE
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2008

Dans le cadre de la commémoration de la libération de Marbache, l'Association Club d'Histoire Locale a organisé une manifestation en partenariat avec la commune en date du 6 septembre 2008.

Compte tenu que l'organisation est conforme au programme et que la nature de cette opération présente un intérêt entrant dans les actions de la commune,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCORDE** à l'Association Club d'Histoire Locale une subvention exceptionnelle de 300 € pour couvrir en partie la dépense liée à l'animation.
- **PRECISE** que cette dépense sera imputée à l'article 6574 du budget général.

N° 9
CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Le contrat Enfance et Jeunesse est un contrat d'objectif et de cofinancement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Ce contrat est conclu entre la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, les communes du Bassin et la Caisse d'Allocations Familiales pour une durée de 3 ans du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2010.

Pour la commune, le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse dit « simple », reprend les actions comptabilisées dans le stock en 2007. Ces actions de gestion associative sont des services rendus à la population par le biais de :

L'Association Familles Rurales dans le cadre

- du Périscolaire,
- des Mercredis,
- des Vacances de printemps, d'automne, et d'hiver.

et

L'Association Maison des Jeunes et de la Culture dans le cadre de l'organisation du Centre de loisirs sans hébergement - CLSH - vacances d'été (mois de juillet).

Vu le dossier soumis à son examen,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer un avenant « Contrat Enfance Jeunesse » pour la reprise des actions du précédent « Contrat Enfance » et ce pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2010.

N° 10
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES
MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Dans le cadre de la réduction de la durée de la semaine scolaire, un agent de l'école maternelle a demandé la réduction de son temps de travail hebdomadaire à partir du 1^{er} janvier 2009.

Vu le rapport soumis à son examen et sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire Reçu en Mairie le 26 novembre 2008. (courrier émanant du Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- ◆ **MODIFIE** le temps de travail comme suit :
- Suppression d'un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe d'une durée de 25 heures hebdomadaires à partir de 1^{er} janvier 2009.
- Création d'un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe d'une durée de 22 heures à partir du 1^{er} janvier 2009.

N° 11
ENQUETE PUBLIQUE
INSTALLATIONS CLASSEE
AVIS SUR DEMANDE DE LA SOCIETE TECNOLAK

La Société TECNOLAK a présenté en Préfecture de Meurthe-et-Moselle, une demande en vue d'être autorisée à procéder à la régularisation de ses installations de traitement de surface et peinture (thermolaquage) à Pompey, boulevard de Finlande.

Cette demande est soumise à enquête publique au titre de la réglementation des installations classées pendant une durée d'un mois à Pompey, Custines, Frouard et Marbache, communes situées dans un rayon d'un kilomètre autour de l'installation projetée.

L'enquête se déroule du 27 octobre 2008 au 28 novembre 2008 inclus et les Conseillers Municipaux sont appelés à formuler leur avis au cours de cette enquête et au plus tard pour le 11 décembre 2008 (comme précisé dans le courrier du 10 octobre 2008).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable sur ce dossier en vue d'autoriser la société TECNOLAK à procéder à la régularisation de ses installations de traitement de surface et de peinture (thermolaquage) à Pompey.

N° 12
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY
DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION
D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES
CLECT

Conformément aux dispositions du IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, l'évaluation des transferts de charges relève de la responsabilité d'une commission locale créée entre l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) et les communes membres lors du passage en Taxe Professionnelle Unique (TPU).

Par délibération en date du 7 février 2002, le Conseil Communautaire a décidé de retenir la représentation communale suivante :

- 2 représentants par commune de plus de 5000 habitants.
- 1 représentant par commune de moins de 5000 habitants.

Suite au renouvellement des Conseils Municipaux,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré par :

- ✓ 18 voix **POUR**
- ✓ 1 voix **CONTRE** : STOESEL Didier

➤ **PROCEDE** à la désignation d'un membre :

- **Eric PAILLET, Maire**

comme représentant de la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges.

N° 13
PREFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE
MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES
DES BATIMENTS COMMUNAUX
DEMANDE DE SUBVENTION

Dans le cadre de la mise en conformité des installations électriques, il s'avère indispensable de réaliser des travaux dans les bâtiments communaux.

L'estimation financière de l'opération s'élève 25 885,50 € HT soit 28 844,06 € TTC ; pour laquelle la commune peut prétendre à des aides financières auprès de l'Etat au titre de la Dotation Globale d' Equipement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- ◆ **SOLLICITE** des aides financières auprès de l'Etat au titre de la Dotation Globale d' Equipement pour l'opération « mise aux normes des installations électriques » dont les travaux sont estimés à 25 885,50 € HT soit 28 844,06 € TTC.
- ◆ **PREVOIT** l'opération au Budget Général 2009.

N° 14
CAMPAGNE DE RAVALEMENT DE FACADE
ATTRIBUTION DES PRIMES

Depuis 1994, la commune octroie des primes aux habitants qui effectuent des travaux de ravalement de façades sur leur habitation.

Les modalités d'obtention et de versement de ces primes ont été fixées respectivement par délibération en date du 15 février 2008.

Une délibération nominative doit être prise afin de pouvoir verser aux demandeurs les primes accordées.

Après avis de la Commission « Développement »,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité

◆ **ACCEPTE** le versement des primes comme suit :

Nom – Prénom	Adresse Immeuble : Ravalement façade	Date de l'avis de la commission	Prime communale
M. NAGEL Jean-Luc	3, rue du Mercy	23/09/2008	668.37 €
Mme BERG Monique	82, rue Clemenceau	01/07/2008	291,47 €

◆ **DECIDE** d'imputer la dépense à l'article 2042 du Budget Primitif 2008.

**N° 15
DOTATION DE SOLIDARITE
DEMANDE DE SUBVENTION 2008**

Dans le cadre des aides financières octroyées par le Département de Meurthe-et-Moselle au titre de la Dotation de Solidarité 2008,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- ◆ **RAPPORTE** la délibération n° 10 du 10 juin 2008,
- ◆ **SOLLICITE** des aides financières pour couvrir les dépenses suivantes :

Groupe Scolaire

- Mobilier pour 2 914,53 € TTC
- Tapis de gymnastique pour 3 161,39 € TTC

Services Techniques

- Saleuse (tracteur) pour 2 481,70 € TTC
-
- 8 557,62 € TTC

soit un achat de 7 155,20 € H.T.

**Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Eric PAILLET**